

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
D'AMENEE D'EAU**

La Menthue

Orzens, le 11 mai 2020

Siège à Orzens

Président : Tél. 079.710.64.38
Secrétaire : Tél. 078.717.61.33

Aux municipalités des communes
membres de l'Association de la
Menthue

Info. sur le Chlorothalonil

Mesdames et Messieurs,

Depuis mi-décembre 2019, la substance active du pesticide chlorothalonil est interdite en suisse.

Cependant, le problème de la contamination de l'eau potable par ce produit et ses produits de décomposition (métabolites) est encore loin d'être résolu car tous les métabolites sont désormais classés comme pertinents.

En outre, l'OFAG, précise que les exigences relatives à l'autorisation des produits phytosanitaires sont de nos jours plus élevées qu'il y a quelques décennies. « les produits autorisés dans les années 1970-1980 ne recevraient plus forcément d'autorisation de nos jours avec les règles PER (prestations écologiques requises) mises en vigueur dans les années 90.

En suisse et dans notre réseau d'amenée d'eau, l'eau potable est toujours de très bonne qualité. Les analyses modernes nous permettent cependant de détecter un nombre grandissant de substances étrangères à des concentrations microscopiques, ce qui engendre continuellement de nouveaux questionnements.

Les 2 métabolites R417888 et R471811 qui sont mesurés, permettent d'évaluer globalement la situation de la pollution pour les distributeurs d'eau.

La concentration d'un seul métabolite de chlorothalonil dans l'eau potable ne doit pas dépasser 0,1ug/l (microgramme)

La quantité totale de tous les métabolites pertinents ne doit pas dépasser 0,5 ug/l. (microgramme). Par comparaison, 0,1ug/l (microgramme) correspond à 1mm sur une distance de 10000km.

La valeur maximale de 0,1ug/l (microgramme) est extrêmement basse et ne permet pas, en tant que telle, de déterminer si son dépassement provoque des dommages pour la santé.

Quotidiennement, le grand public a l'impression que la qualité de l'eau se dégrade continuellement, car toujours plus de substances sont détectées dans l'eau potable. Cela est aussi dû au fait que les analyses modernes sont capables de détecter les micropolluants.

Selon Monsieur le Dr Lothar Aicher, toxicologue, il considère hautement improbable que cela puisse engendrer un risque pour la santé.

Malgré cela, nous étudions la possibilité, avec les réseaux voisins, d'améliorer la situation actuelle.

En conclusion, l'eau peut continuer à être consommée sans danger pour la santé.

En souhaitant que ces quelques informations permettront de répondre aux interrogations que vous vous posez ou que vos administrés vous posent. Nous vous prions d'agrèer, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom du Comité de direction

Le secrétaire

P. Miéville



8 août 2019

Questions et réponses sur le chlorothalonil

Question: Peut-on encore boire l'eau du robinet ?

L'eau du robinet doit remplir des exigences élevées; le respect de ces exigences est contrôlé par les cantons et les fournisseurs d'eau potable. Si ces exigences ne sont pas satisfaites, des mesures sont prises et une information est adressée à la population, si cela s'avère nécessaire.

Question: Quelles sont les régions ou les communes où l'on ne peut plus boire l'eau du robinet ?

La surveillance de l'eau potable est réalisée par les cantons. Lorsque cette eau ne remplit plus les exigences de qualité, le canton, la commune ou le fournisseur d'eau potable en informe la population.

Question: Pourquoi accepte-t-on une eau potable qui ne remplit pas les exigences légales ?

En cas de dépassement des valeurs maximales fixées dans la législation, l'eau potable fait toujours l'objet d'une contestation et des mesures sont prises.

Question: L'OSAV accorde un délai de deux ans aux fournisseurs pour qu'ils se conforment aux valeurs maximales fixées dans la législation. Pourquoi donne-t-on un délai aussi long alors que les métabolites sont classés comme pouvant présenter un danger pour la santé ?

Un effet nocif pour la santé ne peut actuellement être exclu pour les métabolites des produits phytosanitaires contenant du chlorothalonil. Mais la preuve de ce danger ne peut être apportée de manière définitive. Par conséquent, l'OSAV considère qu'il est indiqué de prendre des mesures susceptibles de réduire le risque et de donner des instructions aux cantons. Les mesures pouvant facilement être mises en œuvre, comme le mélange d'eaux potables issues de plusieurs sources différentes doivent être appliquées sans délai. Si des mesures plus lourdes s'imposent (travaux de construction, pose de filtres, etc.), il faut

accorder un certain délai (délai néanmoins bien défini) aux fournisseurs d'eau pour la réalisation.

Question: Puis-je encore utiliser l'eau du robinet pour préparer les aliments pour nourrisson et aliments de suite ?

Sauf informations contraires fournies par le canton, la commune ou le fournisseur d'eau potable, l'eau du robinet peut être utilisée pour préparer les aliments pour nourrisson et aliments de suite.

Question: Puis-je encore utiliser l'eau du robinet pour faire la vaisselle ?

Sauf informations contraires de la part du canton, de la commune ou du fournisseur d'eau potable, l'eau du robinet peut être utilisée pour faire la vaisselle et laver les aliments.

Question: Quels sont les effets sur la santé des métabolites du chlorothanil ?

Pour évaluer les risques qu'un métabolite peut avoir sur la santé, il faut prendre en considération plusieurs facteurs. Le classement de la substance mère joue un rôle très important. La substance mère est classée dans la catégorie des substances cancérigènes. Il faut donc pouvoir prouver que les métabolites de cette substance n'ont pas cette propriété. En l'absence de données permettant d'apporter cette preuve et s'il n'est, par conséquent, pas possible d'infirmer un effet cancérigène des métabolites, ceux-ci sont considérés comme pertinents et sont donc susceptibles d'être nocifs pour la santé.

Question: La situation en Suisse est-elle différente de celle qui prévaut à l'étranger?

En l'absence de données officielles relatives à la situation à l'étranger, il n'est pas possible de comparer les situations. Après l'évaluation des risques effectuée par l'EFSA, les États membres de l'UE examinent les mesures qui peuvent être prises. En raison des nouvelles connaissances et des mesures qui seront prises concernant les métabolites, la quantité de données d'analyses devrait augmenter.